

Site Web AGRUS / Comment vous inscrire facilement.

1. Présentation de l'application et objectifs.

Le site web de l'AGRUS est une application vous permettant de vous inscrire en ligne et de bénéficier de tous les services proposés dont la constitution de l'**annuaire électronique** de l'AGRUS et les échanges entre adhérents.

Adresse du site de connexion : <https://agrus.univ-grenoble-alpes.fr>

2. Modalités d'inscription.

Connectez vous au site. Sur la page d'accueil, cliquez sur : **Inscrivez vous ici**.

Entrez sur « **je suis une personne physique** » : documentez tous les items obligatoires (astérisque).

Pour la sécurité du site et éviter les potentiels robots, un captcha est à compléter. Une fois rempli, le formulaire est à soumettre en cliquant sur « **Créer un nouveau compte** ». Votre enregistrement (s'il est correct) est alors confirmé par **l'apparition d'un bandeau vert**.

3. Fonctionnalités

Cette inscription vous définit comme « **personne physique inactive** », ce qui vous permet en tant qu'utilisateur via « mon compte » d'apporter des informations complémentaires facultatives : mot de passe, adresse mail et postale, profil de diplôme et profil professionnel etc.

Pour passer au statut de « **Personne physique active** » et ainsi accéder à des droits **supplémentaires**, vous devez vous acquitter d'une **cotisation annuelle de 20€**. Le paiement se déroule sur le site : <https://www.apayer.fr/secteursanteunivgrenoble#>

Le site de paiement « Apayer » apparaît pour régler votre cotisation ou votre adhésion. : Dans l'item « Référence » il s'agit de votre n° d'adhérent qui apparaît en haut de la page d'inscription : celui-ci comporte votre patronyme et des chiffres. « *Monetico paiement* » vous adresse alors un récapitulatif de règlement.

Votre adhésion étant payée, la gestionnaire (Nathalie DESCHAMPS) vérifie, valide et active votre compte. Vous devenez ainsi « **Personne physique active** » et **pouvez accéder à** : l'annuaire des membres AGRUS, leur adresse mail, l'envoi et les échanges de messages etc.

Attention : au terme de l'année civile, le statut de « Personne physique active » expire. Il doit être impérativement renouvelé chaque année !

4. Vous souhaitez être membre bienfaiteur et faire un don à l'AGRUS ?

Revenez à la page d'accueil et cliquez sur « **Je suis un membre bienfaiteur** ». Dans ce cas quelques informations complémentaires vous sont demandées : suivre le lien. Cette adhésion comme « membre bienfaiteur » ne donne pas de droits supplémentaires mais elle apparaît sur le site pour être **visible aux yeux de l'Association**.